



## Programme DAPHNE II - Année 2006

### « Estimation du coût des violences conjugales en Europe »

#### IPV EU\_Cost

Projet n° JLS/DAP/06-1/073/WY

## La synthèse du rapport scientifique

version juin 2009

Le rapport final a été rédigé sous la responsabilité de :

Marc Nectoux - Société civile Psytel / FR

33, rue du Commandant René Mouchotte - F-75014 Paris (France)

Tél./fax : +33 1 40 46 17 79 +33 6 07 62 45 84

E-mail : [nectoux@psytel.eu](mailto:nectoux@psytel.eu) site : [www.psytel.eu](http://www.psytel.eu)

Contributeurs : Sandrine Baffert, Jean-Pierre Darlot, Claude Mugnier et Bertrand Thélot

Experte évaluation interne : Maïté Albagly

### 1. Objectifs et méthode :

→ L'objectif du projet est l'évaluation du coût des violences conjugales en Europe. Ce travail a été réalisé dans le cadre du programme européen DAPHNE II 2006 (programme européen de prévention des violences envers les enfants, les adolescents et les femmes). Les partenaires de quatre Etats membres (Psytel/France, National Institute of Public Health/Danemark, Comisión para la Investigación de Malos Tratos a Mujeres/Espagne et Women's Rights Association/Hongrie) participent à ce projet.

→ A partir de l'analyse critique des études nationales complètes portant sur l'estimation du coût des violences conjugales (VC) dans différents Etats membres (EM) et de la détermination des postes de coûts, trois types d'approches ont été croisés :

- **une « approche macro-économique »** : les résultats des études nationales ont été répartis en quatre grands agrégats : coûts médicaux directs (urgences, hospitalisations, soins ambulatoires, médicaments), coûts des activités de justice et de police, coûts sociaux (hébergements et aides diverses) et coûts économiques (pertes de production). Les études nationales permettent de déterminer des clés de répartition entre les différents postes que l'on rapporte aux budgets nationaux et au PIB (Produit intérieur brut) des EM. L'estimation du coût varie d'un facteur 15 selon les études !

- **une « approche méso-économique »** : nous avons mené une approche fine de l'estimation pour la France, l'Espagne et le Danemark, en reprenant les calculs pour chaque poste de coût valorisable monétairement et significatif, et en les distribuant entre :

- **coûts directs médicaux** : les urgences, les hospitalisations, les soins en médecine générale et psychiatrie, la consommation médicamenteuse ;

- **coûts directs non médicaux** : le recours à la justice civile, la justice pénale, l'administration pénitentiaire, les activités de police et de gendarmerie ;

- **coûts des conséquences directes** : l'hébergement d'urgence, le logement, les allocations diverses, le paiement des arrêts de travail ;

- **coûts des conséquences indirectes** : les pertes de production dues aux décès, aux arrêts de travail et à l'absentéisme, aux incarcérations et le coût des viols et des blessures graves.

- une « approche micro-économique » : nous avons interrogé plusieurs expert(e)s (en plus de ceux de notre équipe), pour avoir leur opinion sur les « trajectoires de vie types » des victimes, ce qu'étaient pour elles les grands postes de dépenses à prendre en compte absolument, et pour avoir une idée plus précise de « ce qui n'est pas mesurable » et de ce que sont pour elles des actions efficaces en matière de VC.

→ Enfin, nous avons fait converger ces différentes approches pour établir les résultats synthétisés ci-après. Cette évaluation économique a été menée du point de vue général de la collectivité et comprend l'ensemble des ressources mobilisées, indépendamment de leur mode de financement. A partir des données existantes, actualisées et complétées, l'ensemble des ressources consommées liées au phénomène des VC a été pris en compte par mesure directe, extrapolation ou imputation.

## 2. Le déroulement du projet :

→ Il ne s'agissait pas de construire un nouveau recueil de données, mais d'utiliser toutes les informations disponibles (données macro-économiques, bases de données de mortalité et de morbidité, enquêtes spécifiques, etc.).

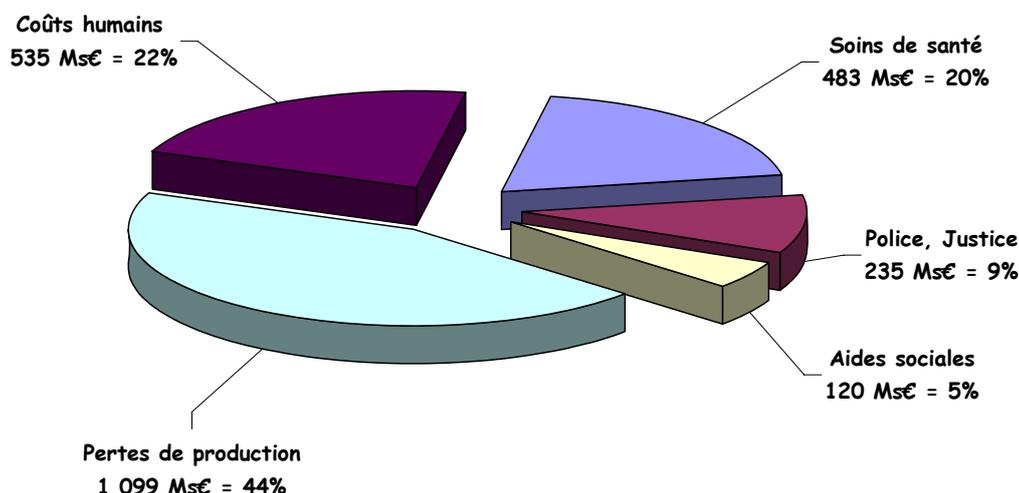
→ Notre méthode a consisté à identifier les différentes atteintes qu'entraînent les violences conjugales, à collecter les données permettant de quantifier ces atteintes, puis à les exprimer en termes monétaires.

→ Les répercussions économiques des violences conjugales ont été analysées en segmentant l'incidence globale des violences au sein du couple en différents domaines identifiés. A l'intérieur de chaque domaine, les différentes dépenses affectables ont été valorisées de façon monétaire. L'année de référence des coûts est 2006.

→ Le logiciel *IPV EU\_Cost* d'estimation du coût des VC que nous avons réalisé permet, entre autres, de paramétrer des variables en fonction des éléments d'information disponibles et de leurs évolutions, ainsi que de construire des hypothèses basses et des hypothèses hautes.

→ Dans le graphe suivant, nous fournissons, par type de coût, les résultats de notre estimation méso-économique pour la France. Les calculs sont détaillés dans le rapport scientifique et ses annexes.

Coût des violences conjugales en France (2006) par type de coût



Le coût global des violences conjugales en France est estimé à **2,5 milliards d'euros (Mds€)** en 2006 (2,1 Mds€ - 2,8 Mds€). Ce coût est composé des différents postes de dépenses suivants :

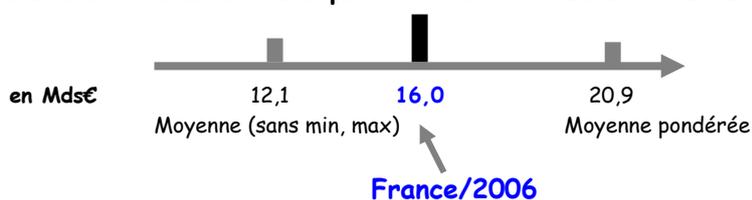
- coûts directs médicaux, correspondant aux soins de santé : **483 millions d'euros (Ms€)** ;
- coûts directs non médicaux, correspondant aux recours aux services de police et justice : **235 Ms€** ;
- coûts des conséquences sociales et notamment des recours aux aides sociales : **120 Ms€** ;
- coûts des pertes de production dues aux décès, aux incarcérations et à l'absentéisme : **1 099 Ms€**, représentant plus de 44 % du coût global ;
- coûts humains des viols et des préjudices graves : **535 Ms€**.

→ Les conclusions de l'approche méso-économique montrent que l'on ne peut finalement passer que par une approche de type macro-économique (dans le sens utilisé dans notre étude), pour arriver à une estimation transnationale complète et cohérente EU25 du coût des VC. Nous avons donc construit notre estimation de ce coût en utilisant la méthode d'extrapolation développée dans notre logiciel.

→ Dans un premier temps, nous prenons en compte la seule estimation complète de notre approche méso-économique, celle réalisée pour la France par l'équipe Psytel (France/2006), en introduisant les résultats de cette étude dans le logiciel, comme étant l'une des études européennes à prendre en compte.

→ Nous avons ensuite construit plusieurs estimations multi-études en calculant des moyennes pondérées à partir de différentes combinaisons d'études. Ainsi, en prenant la moyenne pondérée des études disponibles, nous obtenons une extrapolation EU25 du coût annuel des VC à 20,9 Mds€. Dans une autre configuration, en éliminant l'estimation la plus forte et l'estimation la plus faible, nous obtenons une extrapolation EU25 du coût annuel des VC à 12,1 Mds€. A partir de ces différents résultats, nous avons pu établir une extrapolation EU25 minimale et une extrapolation EU25 maximale raisonnées, en tenant compte de l'accroissement de la zone d'incertitude, sur le modèle de la construction des intervalles de confiance en statistique. En l'absence d'études dans chaque EM fondées sur une méthodologie harmonisée, ce résultat ne présente pas, bien entendu, un caractère scientifique assuré. Il s'agit clairement de la détermination raisonnée d'ordres de grandeur :

**Différentes extrapolations de coût EU25 à partir de combinaisons d'études :**



### 3. Les conclusions :

A l'issue de ce projet, nous pouvons fournir, concernant le coût des violences conjugales en Europe :

→ **un ordre de grandeur du coût des VC en Europe EU25 = 16 Mds€** (milliards d'euros) pour l'année 2006. 16 Mds€ c'est 33€ annuel *per capita* en Europe, 1 Mds€ toutes les 1/2 heures. En complétant l'estimation française avec celle réalisée dans leur pays par nos partenaires et en extrapolant **au niveau des 25 Etats membres**, nous sommes parvenus à cette estimation de 16 Mds€. D'autres estimations nationales (méso-économiques), comparables à celle que nous avons menée en France permettraient d'affiner le résultat.

→ **une moins large marge d'incertitude = 12 Mds€-20 Mds€** l'hypothèse basse de notre estimation est de 12 milliards d'euros, l'hypothèse haute de 20 milliards d'euros. Cependant, cette marge d'incertitude (de 1 à 1,7) est nettement inférieure à celle de départ (rapport de 1 à 15 entre les études nationales).

→ **une estimation pour la France = 2,5 Mds€** (milliards d'euros) pour l'année 2006, avec en hypothèse basse 2,1 Mds€ et en hypothèse haute 2,8 Mds€. C'est le résultat de notre approche fine, de type méso-économique, dont 34 % (0,838 Mds€) pour l'ensemble des coûts directs et 66 % (1,634 Mds€) pour l'ensemble des conséquences indirectes.

→ **des ordres de grandeur** : tout au long de cette étude, nous avons préféré parler d'ordre de grandeur, plutôt que d'un chiffre faussement précis. Un chiffre est toujours *en demande de réalité*, car il est presque toujours de l'ordre de la construction et non du constat (voir à ce sujet notre Annexe n°15). Les ordres de grandeur en jeu sont les suivants : **le coût des violences conjugales en Europe se mesure en dizaines de milliards d'euros (10n Mds€)**, tandis que les budgets annuels des programmes de prévention de ces violences en Europe se mesurent en dizaines de millions d'euros (10n Mds€), soit dans un rapport de 1 à 1000 !

→ **une méthode d'estimation** : un **référentiel d'estimation fine** (méso-économique) très explicite pour la France (toutes les hypothèses de calcul sont détaillées dans le rapport scientifique) a été élaboré. Conjointement, nous avons développé le **logiciel IPV EU\_Cost** permettant de mettre à jour les calculs macro-économiques d'extrapolation au niveau EU25, les calculs méso-économiques (avec calcul des hypothèses haute et basse), d'introduire de nouvelles études et de tester la sensibilité des modèles.

→ **une qualification : lourdes**, dans le sens : les conséquences économiques des VC en Europe sont « lourdes ». Ce n'est certes pas une surprise, c'est une affirmation relativement bien étayée de l'étude.

→ **une conviction** : nous devons continuer les actions visant à éradiquer les VC en Europe en ajoutant l'argument économique à la liste des arguments éthiques et juridiques dans le cadre de stratégies transversales. L'approche « par l'économique » participe de la diversité cognitive du phénomène des VC. Plus que la précision du chiffre, c'est, dans un premier temps, le processus de connaissance qui importe et la détermination des ordres de grandeur.

→ **une utilité marginale élevée des programmes de prévention** : en se fixant un objectif raisonnable et limité de baisse de la prévalence des VC en Europe (par exemple 20 %) durant le programme Daphné III (2008-2013), l'étude montre qu'en augmentant de 1€ le budget des politiques de prévention des VC, nous pouvons économiser 87€ de coût global, dont 30€ de coûts directs.

→ **enfin, un modèle pour l'action** :

- Nous ne nous sommes pas uniquement situés dans une logique de constat des coûts, mais aussi dans une logique de réorientation préférentielle des flux budgétaires. Ainsi, le consensus issu des expert(e)s consulté(e)s lors de notre approche micro-économique nous indique qu'une reconnaissance sociale et judiciaire des violences commises et des préjudices subis est une condition essentielle de la reconstruction rapide des victimes. Nous pouvons alors conclure qu'un **accroissement des budgets de la justice** (pour une meilleure coordination entre justice pénale, civile, services de police et associations de terrain) **devrait entraîner rapidement des économies substantielles, notamment du côté des dépenses de santé**, du fait de la reconstruction beaucoup plus rapide des victimes une fois les violences reconnues et traitées socialement et judiciairement.

- De même, ces expert(e)s soulignent unanimement **l'importance de la question de l'hébergement rapide et de la réinsertion sociale des victimes**. On peut donc recommander de mettre en œuvre des politiques visant à augmenter la disponibilité des logements sociaux réservés aux victimes, ce qui devrait entraîner des économies sur d'autres postes, comme celui de l'absentéisme ou plus globalement celui des pertes de production.

- Nous avons surtout voulu montrer que **le renforcement des politiques budgétaires dans des plans nationaux et européens de lutte contre les VC et la réorientation de flux budgétaires sont nécessaires éthiquement et rationnels économiquement** sous 3 conditions :

- sélectionner le petit nombre de mesures efficaces par la mise en valeur du savoir-faire extrait des projets Daphné et de consensus d'expert(e)s de terrain ;

- se donner des objectifs chiffrés de baisse de la prévalence des VC au niveau national et au niveau européen ;

- pouvoir évaluer l'efficacité des politiques mises en place, c'est-à-dire savoir si les objectifs chiffrés ont été atteints (toute chose égale par ailleurs) en fin de programme, par la mise en place d'un instrument de mesure harmonisé, de type enquête représentative en population.

→ **Nous pensons avoir montré que notre recommandation de renforcement des politiques de prévention efficaces en matière de lutte contre les violences conjugales procède d'un choix, prioritairement d'éthique sociale, mais aussi, secondairement, de stricte rationalité économique au regard des répercussions économiques lourdes de ce type de violence en Europe EU25 : de l'ordre de 16 milliards d'euros en 2006.**

→ Enfin, rappelons l'ensemble des produits du projet IPV EU\_Cost :

1 : **Le rapport scientifique et ses annexes** qui détaillent tous les calculs faits et les hypothèses ;  
2 : **Le présent rapport de synthèse (En/Es/Fr)** ;  
3 : **Le rapport administratif contractuel final** ;  
4 : **Le logiciel IPV EU\_Cost**, fonctionnant sous *Microsoft Windows* © 98 et versions supérieures avec son **manuel d'utilisation**. Il permet de créer, mettre à jour des études de coût et d'effectuer des extrapolations au niveau EU25 ;

5 : **Des articles** pour des revues scientifiques en économie de la santé (en cours de publication) ;  
6 : **Un CD-ROM** contenant l'ensemble des documents et logiciel produits, dont un exemplaire envoyé à la Commission pour une mise en ligne sur le site du Toolkit Daphné ;  
7 : Les documents et le logiciel sont également téléchargeables à partir de **notre site Web** : [www.psytel.eu](http://www.psytel.eu)